

COMMUNE D'AVRESSIEUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

(Convocation du 16 février 2023)

Absents excusés : Mme FAUCHEUX (donne pouvoir à Mme BAILLY) - M. BERTHOLIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure BAILLY

Début de séance : 20h30

Vu le code général du CGCT et les articles L2121-23 et R2121-9, considérant qu'il est nécessaire de faire approuver la séance du conseil municipal du 10 janvier 2023, le conseil municipal décide de l'approuver.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DELIBERATION D'AFFECTATION DE RESULTAT

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2022, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte administratif est présenté. Le conseil municipal approuve également le compte administratif de l'année 2022 pour les montants suivants (identiques au compte de gestion de la Trésorière) :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2021	Part affectée à l'investissement : Exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Transfert ou intégration par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2022
I Budget Principal					
Investissement	153 293.98		- 423 990.37		- 270 696.39
Fonctionnement	644 490.07	98 849.38	133 967.11		679 607.80
Total I	797 784.05	98 849.38	- 290 023.26		408 911.41
II Budgets des services à caractère administratif					
Total II					
III budgets des services à caractère industriel et commercial					
Total III					
Total I+II+III	797 784.05	98 849.38	- 290 023.26		408 911.41

Et affecte le résultat comme suit :

Affectation en réserve au 1068 : 253 988.34 €

Report en fonctionnement R002 sur 2023 : 425 619.16 €

DELIBERATION AUTORISANT LE SMAPS A STOCKER DU MATERIEL AU SOUS SOL DE LA MAIRIE ET AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION AVEC LE SMAPS

M. le Maire explique que le SMAPS recherche un lieu de stockage afin d'entreposer du matériel non dangereux. Les locaux au sous-sol de la Mairie n'étant pas utilisés, M. le Maire a proposé de les mettre à disposition. Aussi, il demande l'accord au conseil municipal afin de mettre les locaux à disposition du SMAPS pour une durée de deux ans renouvelables et pour signer la convention de mise à disposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de mettre les locaux situés au sous-sol de la Mairie à disposition du SMAPS pour le stockage du matériel, et autorise M. le Maire à signer la convention de mise à disposition.

PROJET DE CONVENTION FOURRIERE AVEC LA SPA DE CHAMBERY

M. le Maire présente le projet de convention fourrière pour les animaux de compagnie errants ou trouvés en état de divagation envoyé par la Société Protectrice des Animaux de Chambéry. Le conseil municipal prend connaissance de cette convention et après avoir échangé sur le coût de la dotation annuelle en contrepartie du service rendu, décide de reporter le projet à une date ultérieure. De plus, il a été mis en avant l'efficacité du réseau communal car chaque animal signalé en Mairie a retrouvé son propriétaire.

DEVIS ONF DANS LE CADRE DE PROGRAMME DE TRAVAUX

M. le Maire présente le devis de l'ONF pour la forêt communale d'Avressieux et souhaite parler d'un point en particulier.

En effet, il apparaît qu'une piste de la forêt communale n'est pas entretenue sur une distance de 0.5 km et, dans le cadre de la sortie scolaire sur le sujet « la rencontre avec la forêt » il est impératif de la nettoyer afin de passer avec les enfants.

Ces travaux d'entretien peuvent être réalisés par l'ONF mais également par l'agent communal.

Après en avoir discuté, le conseil municipal estime que l'agent technique est tout à fait capable de réaliser l'entretien de la piste et ne retient pas le devis de l'ONF.

FETE DE LA TERRE DES JEUNES AGRICULTEURS, DEMANDE DE PARTICIPATION

M. le Maire présente au conseil municipal le courrier de demande de partenariat pour la fête de la terre 2023 envoyé par les jeunes agriculteurs de Savoie.

Cet événement est porté cette année par les jeunes agriculteurs du canton de l'Avant Pays Savoyard et se déroulera à Saint-Genix-sur-Guiers le 27 août 2023.

Sensible à l'agriculture dans l'Avant Pays Savoyard, la commune d'Avressieux tient à apporter son soutien et souhaite prendre part, dans la mesure des moyens dont elle dispose à cet événement.

Aussi, le conseil municipal, après en avoir discuté, souhaite s'associer à cet événement en accordant une subvention d'un montant de 300 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Terrain de M. Michel BERTHOLIER : le dossier est suivi par l'EPFL, mais suite à un récent courrier, il apparaît que M. BERTHOLIER aurait revu ses exigences à la hausse. M. le Maire rappelle que la commune a attendu pour acquérir le terrain sur la demande de M. BERTHOLIER et qu'à ce jour il paraît difficile de trouver un accord tarifaire.
Le conseil municipal estime qu'il faut revoir ce dossier avec l'EPFL, car il ne souhaite pas acquérir du terrain, supporter les frais de division en lots, de viabilité, de renforcement du réseau électrique... pour ensuite le revendre à perte.
- Point MAM : la commune a reçu la proposition de dépôt du permis de construire de la part du cabinet Ankha.
M. BRET a soulevé le fait que la gestion des eaux pluviales n'a pas été étudiée, l'étude de sol n'a pas été réalisée non plus. A ce jour, le projet n'est pas recevable en l'état, il faut donc recontacter le cabinet d'architecte afin de compléter le dossier.
- Point bâtiment périscolaire : une réunion s'est tenue jeudi dernier sur les dernières réserves concernant le bâtiment périscolaire. Les élus présents lors de cette réunion ont de nouveau soulevé le problème de l'éclairage public. Certains aspects du chantier ont été revus : dépôt de la main courante car le tube était piqué, reprise de la noue, problème de socle sur le premier mas d'éclairage, mise en place d'une barrière en bois autour de la noue.

- Point sur le bulletin municipal : tout a été transmis à l'imprimeur, à ce jour il manque le compte administratif et le mot du Maire.

Prochaine réunion prévue le 20 mars 2023 à 20h30

Fin de la séance : 23h00

Le Maire
Paul REGALLET

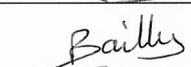
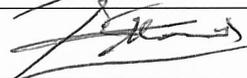
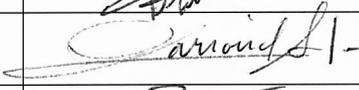


Le Secrétaire de séance
Marie-Laure BAILLY

TABLEAU DES SIGNATAIRES

Conseil municipal du 20 février 2023

- Approbation du compte de gestion dressé par Valérie Dreclerc
- Approbation du compte administratif
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Participation de la commune à la fête de la terre sous forme de subvention
- Délibération autorisant le SMAPS à stocker du matériel dans les locaux de la mairie

Le Maire	Paul REGALLET	
1 ^{ER} Adjoint	Olivier WALLE	
2 ^{ème} Adjoint	Eric TRAVERSIER	
3 ^{ème} Adjoint	Marie-Laure BAILLY Secrétaire de séance	
	Martial CATTAUD	
	Claudia FAUCHEUX	Absente excusée, pouvoir à Mme BAILLY
	Mathieu ANSELMINO	
	Emilie COUTANT	
	Florent BRET	
	Sophie GARIOUD	
	Mickaël PERMEZEL	
	Philippe SZWEDZKI	
	André MENUUEL	
	Michel BERTHOLIER	Absent excusé
	Anthony FOREST	

